



VAE CGDAGM : Révélez toute la richesse de votre expérience

Flashez le QRcode pour consulter la formation en ligne !



La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un dispositif qui permet de transformer votre expérience professionnelle et personnelle en une certification reconnue. Elle valorise vos compétences et savoir-faire acquis sur le terrain, tout en facilitant votre évolution ou reconversion professionnelle.

- Déterminer les expériences supports de validation des acquis
- Analyser les compétences attendues dans le référentiel métier
- Finaliser administrativement le dossier avant dépôt



Période et lieu de formation

- *Calendrier individuel prévu lors d'un entretien de positionnement*
- *En présentiel : UFCV Mulhouse, 13 Porte du Miroir, 68100 MULHOUSE*
- *En distanciel possible après un premier rendez-vous de positionnement en présentiel*

Conditions d'accès à la formation

- Être titulaire ou en cours de formation BPJEPS (hors LTP)
- Justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs.
- Satisfaire aux épreuves d'admission
- Être titulaire d'une attestation de recevabilité conférée par la DRAJES, première étape incontournable d'un parcours VAE
- Entretien de positionnement

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référent handicap est disponible pour envisager les aménagements nécessaires.

(cecile.lamy@ufcv.fr)



Les débouchés

Le Certificat complémentaire "Direction d'un Accueil Collectif de mineurs" vous permet d'exercer comme :

- Directeur-trice d'un accueil périscolaire
- Directeur-trice d'un séjour de vacances
- Directeur-trice d'un Accueil de Loisirs
- Directeur-trice d'un Accueil de jeunes

Niveau

Certificat complémentaire enregistré au Répertoire Spécifique (RS) France
Compétences :
N°RS5737

Certificateur : Ministère des Sports et des jeux olympiques et paralympiques,
Date d'enregistrement au RS : 16/12/2021



Objectifs de la formation

UC : Conduire une action de direction d'un Accueil Collectif de Mineurs

C1.1 - Organiser et évaluer les activités

- élaborer le projet pédagogique de l'organisateur et en assurer la mise en œuvre ;
- développer et faire développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'ACM ;
- gérer le suivi de la vie quotidienne ;
- organiser l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur.

C1.2- Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs

- assurer la coordination pédagogique des équipes pédagogiques en leur permettant de s'approprier le projet pédagogique ;
- accompagner les membres de l'équipe pédagogique et assurer leur formation pratique ;
- organiser ou coordonner le travail d'autres personnels intervenant au sein de l'ACM ;

C1.3- Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

- assurer la sécurité physique et morale des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités ;
- organiser des dispositifs d'accueil, les espaces et la vie quotidienne ;
- accueillir des publics dont les publics à besoins particuliers

Durée



Forfait de 12h sur une durée de 12 mois maximum

Cycle



Rendez-vous individuel ou en groupe

Admission



Être titulaire d'une attestation de recevabilité conférée par la DRAJES, première étape incontournable d'un parcours VAE

Publics concernés



La VAE s'adresse à toute personne souhaitant faire reconnaître ses compétences acquises par l'expérience, quels que soient son âge, son statut ou son niveau de qualification

Inscription



Nous contacter pour retirer un dossier de candidature

Modalités d'évaluation et certification



Rédaction d'un dossier.
Ce dossier va permettre au jury DRAJES d'évaluer les acquis et compétences requises pour la certification du diplôme visé.
Pour compléter, le jury vous convoque à un entretien.

Effectif



1 personne

Les + de l'UFCV

- Un suivi précis et personnalisé
 - Expérience avérée dans les formations à l'animation professionnelle
- Résultat (N-1) Année 2025 : 4 candidats BPJEPS LTP présentés
- Taux de réussite totale : 75% ; Taux de satisfaction : 100%

L'UFCV FORME DES CADRES DE L'ANIMATION DEPUIS 1964



Financement



Selon votre situation (premier emploi, salarié, demandeur d'emploi, etc.) vous pouvez obtenir des aides à la formation. L'UFCV peut vous aider dans vos démarches et vous accompagner dans l'obtention de vos droits.

Coût

1200 €

CGV : <https://formation-professionnelle.ufcv.fr/à-propos/Conditions-générales-de-ventes>

Pour tout renseignement, contactez-nous aux coordonnées ci-dessous :
03 88 15 52 17 - formation-pro-al@ufcv.fr - FORMATION-PROFESSIONNELLE.UFCV.FR

Flashez le QRcode pour consulter les conditions générales de vente !

N° d'organisme de formation : 110750896975 auprès du Préfet d'Ile-de-France Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Certification Qualiopi n°2411_CN_04819 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

